

9.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LE PAYS BASQUE

PAR L'ABBÉ P. HARISTOY
CURÉ D'IRISSARRY (BASSES-PYRÉNÉES)

TOME I^{er}

- NOVEMPOPULANIE, ses Premiers Peuples, Voies Romaines, Premiers Apôtres, Invasions de Barbares, etc.
- 2^o ALLODIALITÉ DU PAYS BASQUE; Prérrogatives de sa Noblesse; Divisions; État; Armorial de la Basse-Navarre, Soule et Labourd.
- 3^o MONOGRAPHIES et renseignements historico-généalogiques sur les maisons nobiliaires de ces trois provinces.

Nihil est amariius unicuique patriâ suâ (Cic., lib. 2 *De leg.*).
Rien n'est plus agréable à chacun que sa patrie.

Nemo patriam, quia magna est amat, sed quia sua est (SEN., Epist. 66).
Personne n'aime sa patrie parce qu'elle est grande, mais parce qu'elle est sa patrie.

1

BAYONNE
E. LASSERRE
20, rue Gambetta
LIBRAIRE ÉDITEUR
imprimeur de l'Évêché

PARIS
H. CHAMPION
45, quai Malaquais
LIBRAIRIE SPÉCIALISTE
pour l'Histoire de France

1883

p. 283 - armoiries St PEE

p. 503 - maison nobiliaire St PEE

IV.

Origine de la noblesse labourdine

Le premier gentilhomme, soit labourdin, soit bas-navarrais ou souletin, fut un soldat, un chevalier. Sans rappeler que ce fait ressort des mêmes dénominations de *cabalarii*, de *cavers*, d'*infançons*, que nous trouvons dans les trois provinces, une charte dite des *malfaiteurs*, publiée vers 1190 par ordre de Richard roi d'Angleterre, appelle les gentilshommes labourdins les *chevaliers de la terre du Labourd* (1). C'est donc en combattant à la tête de leurs concitoyens et compatriotes, moins riches ou moins braves qu'eux, que nos gentilshommes conquièrent leurs titres de noblesse.

En effet, dès le commencement du XII^e siècle, à côté du seigneur-vicomte et autres princes, on voit figurer, les armes à la main, les de Sault, les de Lahet, les de Saint-Pée, les d'Urtubie, les d'Espelette, les de Macaye, les de Subernea, les de Garro, les d'Urcuit, etc., etc. A eux se joignaient les de Gramont, les de Belsunce, les d'Armendaritz, les de Lacarre, etc., des autres provinces voisines.

(1) Balasque, *Etudes hist.*, t. I., p. 243. — *Caberia* est employé pour signifier tantôt des chevaux, tantôt la rente ou soldé que les ricombres et les chevaliers recevaient du roi, sous la condition de le servir à la guerre avec chevaux. Vers 1275, ce mot fit place à celui de *milites*, puis à la dénomination de *mesnaderos*, ce qui n'empêche pas ces noms de reparaitre ensuite indistinctement quelquefois. (Voir *Dicc. de ant. del reino de Nav.*, art. *Guerra*). — En langue d'oc le mot *caver* signifie *chevalier*. (Voir le *Lexique roman*, t. II. p. 367.)

V.

La féodalité a-t-elle pénétré au Labourd?

Ce pays n'a pas été moins vigilant et moins jaloux de ses immunités que la Soule et la Basse-Navarre. Comme ses sœurs, il a dû défendre les libertés et prérogatives attachées à l'allodialité de sa terre. Sans parler de la charte de 1106, citée plus haut, ni d'un règlement arrêté par les habitants du pays, approuvé en 1413 par Henri IV roi d'Angleterre (1), où l'on voit la reconnaissance officielle des droits de l'antique fédération labourdine, comment supposer que cette partie du pays basque ait été un moment sous cette oppression militaire, sous ce réseau d'armes des grands et petits fiefs, que l'on appelle la féodalité? quand on voit nos gentils-hommes labourdins obtenir des rois d'Angleterre la répression des abus de pouvoir de leurs baillis et autres officiers; le retrait des concessions de nasses, de moulins, etc., sur les eaux de la Nive et de l'Adour; le redressement de divers griefs commis contre les fors du pays. Mais ils savaient au besoin se rendre justice eux-mêmes, comme par exemple au temps de Peès-Sans de Jatzu, maire de Bayonne (1312), ou à celui de Pierre de Haitze (1447).

Qui ne connaît comment nos fiers Labourdins, conduits par leurs gentishommes, parvinrent, les armes à la main, à expulser de leur terre un certain Arnaud Dufort qui, nommé au bailliage du Labourd par Edouard roi d'Angleterre, prenait avec ostentation le titre de vicomte du Labourd, et pressurait

(1) Cemonarque annexa (1^{er} juin 1406) la terre du Labourd à sa couronne, s'engageant à ne pas l'aliéner sous aucun titre. (*Rôles gasc.*, t. I., 190.)

14.3

le pays? Par lettres du 22 octobre 1341, ils obtinrent d'Edouard l'engagement de leur faire rendre la justice selon les fors et coutumes du pays, de ne plus aliéner sous aucun titre les droits (*jurisdictionem seu imperium*) qu'il avait sur la terre du Labourd, et de tenir cette terre toujours attachée à sa couronne (*ut pecularem terram* [1]). Que des officiers de la cour d'Angleterre ou de la sénéchaussée de Gascogne aient assimilé dans « leurs documents » et dans leurs projets cette terre aux autres provinces de la Guienne, c'est possible; mais de là à y introduire la féodalité avec cette pression tyrannique des grands et petits seigneurs, il y a loin comme de l'idéal à la réalité.

4 Les *maisons fortes* (2) que l'on voit au Labourd ne prouvent rien contre les libertés et franchises du pays. Les châteaux-forts, contraires aux fors du pays, ainsi que nous l'avons observé en parlant de l'ancien for navarrais, furent bâtis avec la permission des rois ducs de Guienne, seigneurs et gardiens, avec les états, des coutumes et libertés du pays. Jusqu'au xvi^e siècle, où on commença à leur ajouter ces grosses tours cylindriques qu'on voit encore, ils furent dépourvus de toute espèce de fortification ou signes de féodalité : c'étaient de grosses bâtisses carrées s'élevant jusqu'à un deuxième étage, avec de petites ouvertures de forme carrée ou ogivale; des tours de défense contre les ennemis du dehors, et non des lieux de refuge aux tyranneaux de l'intérieur. C'est ainsi que Garcias-Arnaud et Guillaume-

(1) Dans cette lutte de nos Labourdins contre Arn. Dufort et son allié le trop célèbre auteur du massacre du château de Miots à Villefranque, Peis de Puyanne, furent faits prisonniers deux chevaliers de Sault, les seigneurs de Saint-Pée, d'Urtubie, de Lahet, etc.

(2) Les rares édifices en pierres, moëllons et murs d'un mètre environ de large, étaient de vraies maisons fortes relativement aux autres bâtisses, presque toutes en bois ou en terre jusqu'à la fin du xv^e siècle.

149

le pays? Par lettres du 22 octobre 1341, ils obtinrent d'Edouard l'engagement de leur faire rendre la justice selon les fors et coutumes du pays, de ne plus aliéner sous aucun titre les droits (*jurisdictionem seu imperium*) qu'il avait sur la terre du Labourd, et de tenir cette terre toujours attachée à sa couronne (*ut pecularem terram* [1]). Que des officiers de la cour d'Angleterre ou de la sénéchaussée de Gascogne aient assimilé dans « leurs documents » et dans leurs projets cette terre aux autres provinces de la Guienne, c'est possible; mais de là à y introduire la féodalité avec cette pression tyrannique des grands et petits seigneurs, il y a loin comme de l'idéal à la réalité.

Les *maisons fortes* (2) que l'on voit au Labourd ne prouvent rien contre les libertés et franchises du pays. Les châteaux-forts, contraires aux fors du pays, ainsi que nous l'avons observé en parlant de l'ancien for navarrais, furent bâtis avec la permission des rois ducs de Guienne, seigneurs et gardiens, avec les états, des coutumes et libertés du pays. Jusqu'au xvi^e siècle, où on commença à leur ajouter ces grosses tours cylindriques qu'on voit encore, ils furent dépourvus de toute espèce de fortification ou signes de féodalité : c'étaient de grosses bâtisses carrées s'élevant jusqu'à un deuxième étage, avec de petites ouvertures de forme carrée ou ogivale; des tours de défense contre les ennemis du dehors, et non des lieux de refuge aux tyranneaux de l'intérieur. C'est ainsi que Garcias-Arnaud et Guillaume-

(1) Dans cette lutte de nos Labourdins contre Arn. Dufort et son allié le trop célèbre auteur du massacre du château de Miots à Villefranque, Peis de Puyanne, furent faits prisonniers deux chevaliers de Sault, les seigneurs de Saint-Pée, d'Urtubie, de Lahet, etc.

(2) Les rares édifices en pierres, moëllons et murs d'un mètre environ de large, étaient de vraies maisons fortes relativement aux autres bâtisses, presque toutes en bois ou en terre jusqu'à la fin du xv^e siècle.

zanne de Saint-Martin, fille de Saint-Martin et d'Hélène de Luro, épousa Sébastien d'Aguerre, héritier de la maison noble et infançonne d'Aguerre d'Hasparren. A la mort de sa femme, Sébastien eut un procès curieux contre ses beau-père et beau-frère, qui étaient avocats. — En 1771, de Saint-Martin, notaire, payait un impôt de 7 liv., et en 1788, 13 l. 15 s. — Cette maison ne figure pas dans les rôles du ban et de l'arrière-ban de 1556, 1573 et 1693. La signature de Saint-Martin se trouve dans la circulaire de la noblesse du Labourd demandant, en 1789, l'abolition des privilèges et invitant le peuple à l'union (série C 1613). On ne la voit pas dans la protestation de la convocation de Dax, ni au cahier des griefs tels qu'ils sont donnés par M. de Cauna.

Saint-Pée. Voir les armoiries. Le seigneur de Saint-Pée présentait à la cure. Cette maison est très ancienne, et la paroisse aussi : qu'on en juge.

5
—
Guillaume de Saint-Pée, aïeul de Brunet de Saint-Pée, gouverneur de Bayonne en 1296, florissait en 1007. Un Haïtze et un Hirigoyen furent témoins à l'acte de vente ou engagement de la maison et biens de Saint-Pée en faveur de celle d'Amou (*manuscrit* attribué à Larrégu). — Dans une charte de 1170, Jean de Saint-Pée, venu à Bayonne pour prêter hommage à Richard-Cœur-de-Lion, fils de Henri II, figure parmi les signataires. En 1247, P. A. de Sault, seigneur de Sault et de *Saint-Pée*, donna par engagement au chapitre de Bayonne pour 600 livres la dime de Sault (Zalduya de Hasparren, sauf pour trois maisons (celles de Saint-Jean, Bassuen et Burgussain), dont la dime ne lui revenait pas. — Arn. de Sault, son fils, emprunta de son côté six livres moins cinq sols morlaas, et alla mourir à Saint-Nicolas de Bayonne. Sa mère dut recourir encore au chapitre, qui lui prêta 12 liv. 5 d. pour rendre les honneurs funèbres à son fils à l'abbaye de Lahonce. Ce noble besogneux avait emprunté précédemment 600 liv. morlaas, sous le cautionnement de deux personnes, lesquelles allaient être exécutées par les créanciers; la mère emprunta de nouveau au chapitre, en sorte qu'en 1249 l'engagement montait à 1,600 liv. — Déjà, en 1233, le chapitre de Bayonne avait acquis, à titre d'engagement, la dime de Saint-Pierre d'Ibarren (Saint-Pée) pour 62 l. et demie de

Pierre-Arnaud de Sault, et on ajouta, depuis, 9 livres que la mère de ce Pierre devait. Celui-ci était seigneur de Sault et de Saint-Pée, parce que les deux seigneuries étaient réunies alors sur la même tête; fait qui ressort de ce qui précède et de plus des paroles suivantes de Veillet. Revenant sur ces faits, il dit : « L'année 1213 (il faut lire 1233), le chapitre seul (c'est-à-dire sans l'évêque) acquit les dîmes de Saint-Pierre d'Ibarren et d'Hasparren par divers prêtres qu'il fit au seigneur et dame de Sault, et ce fut toujours un chanoine syndic du chapitre qui fit ces prêtres, dont le dernier fut consenti l'année 1249. » (*Liv. d'or*; Veillet, ch. 4 de la 2^e partie [1].)

Baylac, après Veillet, compte deux gentilshommes de la maison de Saint-Pée au nombre des cinq nobles labourdins qui furent surpris au château de Miotz, à Villefranque, le jour de la fête du village, 23 août 1341, par Pès de Puyanne, maire de Bayonne, ennemi juré des Basques. Les cinq malheureux gentilshommes furent attachés à marée basse aux arches du pont de Proudine et noyés par la marée montante. Les Basques et les Bayonnais se firent dès-lors une guerre que termina enfin une sentence rendue le 11 avril 1357, à Bordeaux, par le prince de Galles, lieutenant du roi d'Angleterre en Guienne, sentence qui donna justice aux griefs des Labourdins.

La maison forte ou château de Saint-Pée était pour lors construit. Comme toutes les maisons fortes de nos pays jusqu'au xvi^e siècle, où l'on commença à élever ces tours cylindriques que l'on voit encore, celle de Saint-Pée était d'abord une tour carrée et massive, avec de petites ouvertures carrées et même ogivales à lancette. D'après le catalogue de Thomas Carte, elle fut élevée par Jean de Saint-Pée, en 1403, avec la licence du roi Henri IV d'Angleterre; mais d'après une note laissée par Duronéa de Saint-Pée, le terroriste de 93, note entre les mains de M. le capitaine Duvoisin, il faut faire remonter sa construction jusqu'en 1339, suivant l'inscription gravée sur la tombe du baron qui l'éleva. Duronéa, après avoir dit qu'Edouard III avait fait donation de la Nivelle au baron, ajoute qu'une fille naturelle de Henri IV (d'Angleterre sans doute) épousa un baron de Saint-Pée, et

(1) L'acte de 1249 fait connaître que noble Jean de Sault était alors seigneur de Haïtze.

qu'à sa mort on grava sur la tombe de la baronne ces mots : *Hic sunt lacrymæ doloris quæ erant lacrymæ amoris.*

Ces deux inscriptions ont dû disparaître lors des travaux de réparation de l'église de Saint-Pée, où, du côté de l'évangile, en dehors mais tout près de la Sainte-Table, on voit encore l'emplacement de la tombe des seigneurs de Saint-Pée. Quant au château, on ne tarda pas à le doubler, en construisant, contiguë et du côté du midi, une autre tour carrée. Les ruines de l'antique manoir, où jadis on lisait, à l'une des portes, la devise de ses armes : *Bortitz eta on* (Courageux et bon) nous révèlent, sans parler de certaines retouches et de mauvais appendices postérieurs, un édifice d'un carré long s'élevant à peu près à la hauteur d'un troisième et divisé à l'intérieur par un mur mitoyen de 1 m. 30 d'épaisseur.

« La ligne masculine de Saint-Pée, dit Compaigne, vint à manquer, environ l'an 1491; Jeanne de Saint-Pée recueillit la succession. Elle fut mariée la susdite année à Raymond de Beaumont, lequel descendait de Philippe de Beaumont, premier comte de Lerin, et de Jeanne de Navarre, fille de Charles II roi de Navarre. »

7
—
Goyetche, de son côté (*Saint-Jean-de-Luz historique*, p. 22), nous dit : « En 1450, la ligne masculine s'éteint, et la baronnie passe par les femmes à Gratien de Luxe, à Raymond de Beaumont, du sang royal de Navarre; puis à Jehan de Chicou (Etchécou), chevalier, baron d'Arbonne, l'un des deux cents gentilshommes du roi François I^{er} et son bailli au Labourd (1515-1532). La fille et héritière de Jehan Chicou épouse en 1532 Jean de Caupenne d'Amou, héritier lui-même d'une famille puissante et illustre et chef de la nouvelle branche des barons, puis marquis de Caupenne, d'Amou et de Saint-Pée, qui fournit un chevalier de l'ordre de Saint-Michel sous Charles IX, des baillis de Labourd jusqu'en 1659, de hauts dignitaires et de vaillants officiers de terre jusqu'à nos jours. »

Les seigneurs de Saint-Pée figurent : en 1489 comme capitaine du Chateaneuf (Martin de Saint-Pée); dans une revue faite à Nantes le 15 avril 1491; dans l'assemblée réunie en 1513 à Bayonne pour la refonte des coutumes du Labourd et de Bayonne; au rôle du ban et de l'arrière-ban de 1573; dans les excuses des gentilshommes de celui de 1693, où la maison de Saint-Pée est taxée 200 liv.; son possesseur,

à cette dernière date, était le marquis d'Amou, lieutenant-général dans la province.

En 1522, les Français occupaient Fontarabie. Ils avaient abandonné le château de Béhobie (au territoire d'Irun), qu'ils ravitaillaient difficilement; il fallait pour cela un corps d'armée nombreux à cause des milices guipuzcoannes, qui infestaient le pays. Ce fut une faute. Dès lors ce château servit de repaire à l'ennemi, qui y trouvait un refuge contre la garnison de Fontarabie, et cette dernière place se trouvait entièrement resserrée. Les Français résolurent de reprendre de vive force le château de Béhobie. Repoussés sur la Bidassoa au gué placé sous le canon de ce poste, ils traversèrent la rivière en amont, à Biriadou. Le régiment de 1,000 hommes des milices du Labourd, sous le commandement des seigneurs d'Urtubie et de Saint-Pée, se joignit à un corps composé de Français et d'Allemands. Ils campèrent ensemble sur la montagne, qui a reçu alors le nom de Saint-Martial, de la chapelle de ce nom élevée sur le sommet qu'occupaient les Basques. Ceux-ci furent surpris pendant la nuit qui précède le jour de la fête de saint Martial (30 juin au 1^{er} juillet). La panique s'empara d'eux, et, malgré les efforts du seigneur de Saint-Pée, ils coururent jusqu'en deçà de la Bidassoa. Saint-Pée, désespéré de leur fuite, avait essayé de les retenir par son exemple, en tenant ferme dans un passage difficile; il en fut débusqué par des milices du pays, qui, le connaissant personnellement, l'amenèrent prisonnier dans la maison de l'un d'entre eux. Ils l'y tinrent caché et convinrent d'une rançon de 500 écus. Le général espagnol en eut connaissance; il leur enleva Saint-Pée et l'échangea contre Henrique Henriquez, gentilhomme espagnol retenu prisonnier en France (*Ann. de Nav.*, l. 36, ch. 4).

On a vu dans cette entreprise, à laquelle s'associèrent les seigneurs de Luxe, de Belsunce, de Méharin, d'Uhart, et autres gentilshommes basques, les seigneurs d'Urtubie et de Saint-Pée commander les milices du Labourd. La même entente ne régnait pas toujours entr'eux. Déjà, en 1426, le roi don Juan de Navarre donna aux descendants du seigneur d'Alzate (d'Urtubie) les revenus du moulin de Lesaca, pour soutenir les frais de la guerre contre le seigneur de Saint-Pée. Les anciennes querelles se réveillèrent vers le milieu du xvii^e siècle, au sujet du bailliage du Labourd. Le pays se partagea entre les deux

compétiteurs : la faction du seigneur d'Amou (de Saint-Pée) s'appelait *Sabelgorri* (ventre ou ceinture rouge), et celle du seigneur d'Urtubie, *Sabelchuri* (ventre blanc ou ceinture blanche). Les dissensions et les troubles étaient au plus vif, en 1643, quand Mgr d'Olce, à peine transféré d'Agde à Bayonne, intervint. « Le prélat, dit Compaigne, apaisa plusieurs fois par ses remontrances les passions au moment où on allait en venir aux mains. » A la suite de ces événements, la charge de bailli rentra dans la maison d'Urtubie, d'où elle était sortie en 1516. Les plus grands excès vinrent de la part des *Sabelgorris*, qui furent condamnés à de fortes amendes.

Quand les deux fils de François I^{er} retenus en otage à Madrid furent échangés après le traité de Cambrai, sur la Bidassoa, contre des millions, le baron de Saint-Pée fut chargé de remettre l'argent aux Espagnols et de reprendre les enfants de France. Voir le détail curieux des précautions prises dans cette circonstance, dans les *Mémoires* du Bellay, liv. III.

9
—
Enfin Duronéa, notre terroriste, nous apprend que « le dernier propriétaire mérita la croix de Saint-Louis en 1769, à l'âge de 21 ans, en faisant la guerre en Corse en qualité d'aide-de-camp du général qui y commandait, et qu'il fut à 22 ans nommé colonel du régiment de Gatinois. » Le 21 février 1775, nous trouvons Jean-Baptiste de Caupenne, marquis d'Amou et de Saint-Pée, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant pour le roi à Bayonne, et commandant pour son service en Navarre, pays de Labourd et de Soule.

La famille de Saint-Pée, si ancienne et si puissante, comme tant d'autres, a disparu du pays : une partie de son manoir, près du bourg de Saint-Pée, au milieu de riantes prairies, entouré d'un joli cours d'eau, sert de grange ; et l'autre en ruines, de repaire à des reptiles. Encore quelque peu de temps, et on pourra lui appliquer ces mots de Lucain : *Etiam periere ruinæ !!*

Salha, à Bardos. Le *Livre d'or* fait voir que Bardos avait des seigneurs particuliers au xiii^e siècle. Leur résidence seigneuriale était-elle à Salha ou à Miramont ? Comment s'éteignit cette famille ? Celle de Beaumont, si célèbre dans l'histoire de Navarre, recueillit-elle l'héritage des premiers seigneurs de Bardos ? Autant de questions à